



Ste Emérence

COMPTE RENDU DU CM DU 11 juin 2021

VILLEXAVIER, le 9 décembre 2021

Secrétaire : Stéphane TARTRE

Absents : Evelyne LETELIER, Jean Pierre BIROT

1. COMPTE RENDU DU CM BUDGÉTAIRES DES 26 MARS ET 14 AVRIL 2021

1.1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES CM DES 26 MARS ET 14 AVRIL 2021

Conformément à l'engagement pris, le sommaire des comptes rendus et le relevé des décisions avec la signature des conseillers a été affiché dans tous les lieux de la commune, ainsi que l'ordre du jour de cette réunion de conseil.

B.RABEYROLLES indique la difficulté qu'il y a à synchroniser la rédaction du compte rendu avec numérotation des délibérations et la production des extraits de délibération à la sous préfecture pour la mise en œuvre des décisions. Dans l'idéal il faudrait que les délibérations à prendre soient déjà préparées et numérotées et donc que le compte rendu ne s'écarte pas de la trame de départ.

Or notre conseil est une instance où nous exposons et débattons vraiment, ce qui nous amène à des décisions qui sont souvent remaniées ou bien différentes de ce qui pouvait se prédire.

Pour l'instant, les extraits de délibération fournis à la sous préfecture ne sont pas numérotés, ils le seront après adoption de chaque compte rendu.

B.RABEYROLLES reprend les principaux thèmes en les commentant de leur actualité.

2021-4-N°1. *Adoption du compte rendu des 26 mars et 14 avril 2021.*

2. ORDRE DU JOUR

1° Organisation des bureaux de vote du 20 et 27 juin 2021 ;

2° Animation du 26 juin 2021 ;

3° État d'avancement des projets immobiliers et de la voirie

4° Régularisation congés annuels de l'agent technique

5° Budget : affectation de résultat et décision modificative

6° Questions diverses :

- Prise en charge de l'entretien des lignes téléphoniques

2.1. ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE DU 20 ET 27 JUIN 2021 ;

2.1.1. Régionales et départementales du 20 juin

Président des bureaux : Bastien RABEYROLLES

Départementales		Régionales	
8 h / 13 h	13 h / 18 h	8 h / 13 h	13 h / 18 h
Annick DARAN	Stéphane TARTRE	Géraldine DUBOIS	Sylvie GRUGET
Evelyne LETELIER	Bernard LAURENT	Roxane BARDON	Marie Claire BRISSON

2.1.2. 27 juin en cas de second tour

Président des bureaux : Bastien RABEYROLLES

Départementales		Régionales	
8 h / 13 h	13 h / 18 h	8 h / 13 h	13 h / 18 h
Annick DARAN	Jean-Pierre BIROT	Sandrine RENAUD	Stéphane TARTRE
Evelyne LETELIER	Patrick HOTOIS	Roxane BARDON	Bernard LAURENT

2.2. ANIMATION DU 26 JUIN 2021 : DÉPART EN RETRAITE DE SYLVIE BEDOCHAUD, FEU DE LA SAINT JEAN

2.2.1. Retraite de Sylvie BEDOCHAUD

Départ à la retraite de Sylvie BÉDOCHAUD, remise de son cadeau de congés payé à moitié par LEOVILLE (séjour randonnée en CORSE de 10 jours pour deux personnes valeur globale : 2 590 € , 1 295 € pour VILLEXAVIER) avec apéritif déjeunatoire réalisé par la SARL Landreau pour un cout de 1 418,18 € HT (120 participants prévus) en collaboration avec la conseil municipal de LEOVILLE qui a offert le dessert (pâtisserie de LEOVILLE).

Animation communauté des communes « les Estivales de Haute Saintonge », concert du groupe Mystère Daoud, suivi d'un feu de la ST JEAN, Buvette sur place tenue par le Comité des fêtes

2.2.2. Avis négatif de la commission de sécurité sur la salle des fêtes

L'avis définitif est tombé suite à la visite de la commission le 21 juin 2021.

Plusieurs points retenus mais pas si invalidant que cela : de l'affirmation même du capitaine des pompiers, le fait que les BAES soient tous hors service fut la goutte d'eau.

Cela dit, comme il l'a rappelé notamment aux membres issus de la sous-préfecture de JONZAC (une secrétaire m'avait parlé de fermeture administrative de facto), c'est le maire qui prend la décision ou pas de fermer la salle ou de la maintenir ouverte le temps d'y réaliser les travaux et aménagements nécessaires.

Donc en premier lieu les Blocs Autonomes Entrée-Sorties devront être maintenus ou remplacés : leurs batteries sont mortes.

2.3. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS IMMOBILIERS ET DE LA VOIRIE

2.3.1. Appentis de l'atelier :

- Les murs sont montés, B.RABEYROLLES s'approvisionne en plaques fibro-ciment d'occasion non amiantées pour le montage du toit en priorité.
- Restera : crépis extérieur de finition, pose des dalles et gouttières.

L'appentis recevra le tracteur et la future camionnette plateau en cours d'acquisition (11 000 €HT).

2.3.2. Logement Fleuret :

- Fenêtres percées et posées, portes percées et huisseries réceptionnées,
- Décaissement à revoir en vue de la pose d'un plancher chauffant qui vient d'être livré,
- Fenêtre de toit pour la salle de bain à commander et poser, une autre fenêtre latérale pour la chambre N°2 à commander, percer et poser.
- La finition du plafond pourra commencer : isolant mince + panneaux laine de bois+chanvre pour un équivalent de 40 cm sur lambris.

2.3.3. Distillerie :

Le nouveau chéneau a été posé (valeur HT 2 123,60 €) le 26 juin 2021.

Les percements ont été faits pour la pose des huisseries déjà réceptionnées (achat et don).

Mais cambriolage de juin 2021 : bétonnière + échelle + quelques matériaux et le matériel « à main » ont été dérobés : les voleurs ont brisé l'attache du portail coulissant métallique qui venait d'être posé après avoir tenté de forcer une porte intérieur en PVC !

Pour M.VALLUET, difficile de continuer le gros œuvre tant que les scieurs de cuve béton ne seront pas intervenus : risque d'altération de la structure. Or ils devaient intervenir rapidement si une possibilité de clore un local pour y entreposer leur matériel précieux, lourd et encombrant leur était proposée ... (devis de 11 800 € HT)

B.RABEYROLLES insiste pour que S. TARTRE prenne la direction des travaux, constatant l'incapacité de M.VALLUET à remobiliser les chasseurs : le chantier n'avance plus. Il faut planifier les interventions, répartir les tâches.

2.3.4. Voies et chemins communaux :

Les gros travaux sur les chemins sont terminés, reste le point à temps automatique (PATA) pour lequel les besoins ont été finalisés.

2.4. INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITRÉ DE M.VALLUET

Rappel de B.RABEYROLLES = mesure de compensation salariale. Reprise en mi temps thérapeutique début mars. C'est une assurance sociale qui prend en charge le complément salarial au temps plein.

Le coût brut normal est de 1 818,76 €. B.RABEYROLLES propose son paiement intégral. Bote unanime.

2021-4-N°2. Paiement de l'IAT du 1^{er} semestre 2020 pour M. VALLUET

2.5. BUDGET :

2.5.1. Tracteur et épareuse en panne

Pb lié à une grosse panne de l'épareuse (déséquilibre rotor désaxé) et du tracteur (levage avant défectueux). Un débat s'instaure sur son remplacement ou sa réparation. B.RABEYROLLES note : grosse réparation l'année précédente (6 000 €), l'équivalent un peu plus récent mais avec double d'heure est aux alentours de 20 000 €. Il pense qu'une grande partie de son état est dû à son mauvais entretien et mauvaise utilisation notamment en raison des remplacements à répétition.

La décision sera de réparer de toute façon pour continuer ou le revendre par la suite.

2.5.2. Affectation de résultat

L'Association Foncière de Remembrement (AFR) de ST SIMON de BORDES constituée lors des opérations liées à la rectification de la RD19, notamment le contournement de VILLEXAVIER, a enfin été dissoute (pour mémoire B.RABEYROLLES avait liquidé celle de VILLEXAVIER lors de son premier mandat en 2008). Or, Sylvie n'avait pas pris en compte cette liquidation qui portait 28,05 € en crédit du fonctionnement et 104,31 € en crédit du compte d'investissement.

Il convient donc de rétablir les comptes et de mettre de nouveau les résultats et leurs affectations au vote ! Unanimité

Section de Fonctionnement :	
Excédent exercice antérieur C/002 du BP 2020	67 417,58
Intégration Résultat AFR	28,05
Résultat CA 2020	48 953,81
Excédent cumulé	116 399,44

Section d'Investissement	
Résultat exercice antérieur C/001 BP 2020	-35 988,56
Intégration Résultat AFR	104,31
Résultat CA 2020	57 655,75
Résultat cumulé C/001 BP 2020	21 771,50
Restes à réaliser dépenses	45 200,00
Restes à réaliser recettes	5 233,00
Solde restes à réaliser	-39 967,00
Besoin de financement	-18 195,50

Affectation	
C/1068 Investissement	18 299,81
C/002 Excédent reporté BP 2020	98 099,63

2021-4-N°3. Affectation du résultat 2020

2.5.3. Décision modificative

Afin d'intégrer la part de Villexavier issue de la liquidation de l'AFR (Association Foncière de Remembrement), le conseil a pris la décision modificative des virements de crédits suivant sur le budget 2021 :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
002	002		Intégration AFR	+ 28.05
011	60632		Fourniture petit équipement	- 28.05

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
001	001		Intégration AFR	+104.31
21	2151		Réseau de voirie	-104.31

2021-4-N°4. DM N°1 : affectation des recettes de liquidation de l'AFR de ST SIMON

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. ÉQUIPEMENT EN FIBRE OPTIQUE : ENTRETIEN DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES

B.RABEYROLLES expose l'opération d'équipement en FO de la commune : en avance d'un an par rapport au prévisionnel, mais précédée par :

- une demande de doublage des poteau EDF sur lesquels reposent des câbles téléphoniques : EDF serait de plus en plus réticente à accueillir les câbles téléphoniques

et la FO en plus sur ses poteaux ciment... Donc ils seront doublés par des poteaux « résine » notamment Chez BRUNETIERE, Chez GUIET ;

- la restauration du réseau : les poteaux « manquants » ou « penchants » ou trop altérés seront remplacés (notamment ligne de la SANDRONNE restaurée) ;
- tous les propriétaires de terrain jouxtant le domaine public où sont installés des poteaux « telecom » sont sommés d'entretenir la végétation de proximité que celle-ci soit naturelle ou plantée (« ornementale »). Cette sommation est intervenue sans information préalable de la mairie comme le texte le prévoit et comme le fait EDF pour l'entretien de ses propres installations. Ce courrier très menaçant propose au cas par cas un devis d'intervention qui va de 50 à plus de 1 000 €. Par comparaison, EDF ne fait pas payer dès lors qu'il s'agit de bois (régénérescence naturelle). Contacté, l'opérateur de « Charente Maritime très haut débit » (ORANGE), TECHNI-VERT, qui programme son intervention au dernier trimestre, temporise, parle d'une intervention à l'outil manuel sur élévateur : « un lamier fait trop de coupure de lignes ». D'où la cherté de ses interventions : un cumul pour une dizaine de personnes qui se sont manifestées fait plus de 5 000 € pour même pas 3 jours d'intervention.

Si la loi astreint bien les riverains d'accès publics à leur entretien B.RABEYROLLES fait remarquer le caractère aléatoire et inéquitable de cette charge : la ligne qui dessert La TOUCHE /Chez GUIET suit le tracé de l'ancienne D19 après le bourg, croisant la « garenne de La TOUCHE » propriété quasi exclusive de sa tante : aucun entretien n'est plus pratiqué sur cette route, les poteaux et fils téléphoniques sont envahis par les bois. Or sa propriétaire n'est même pas abonnée mais doit payer un entretien pour un revenu nul.

Il demande au CM d'accepter la prise en charge par la commune de cet entretien qui se confond souvent avec celui de voies ou chemins communaux. Lui-même et M.VALLUET le ferait, éventuellement en louant une nacelle, plus sûrement avec un lamier que KIROGN souhaite tester en utilisant notre tracteur (bras à circuit hydraulique autonome) et qu'ils nous ont dit pouvoir nous prêter au besoin.

Le CM reste dubitatif, aucun devis de location de nacelle n'est produit. La question est suspendue !

3.2. INTERVENTION DE S.TARTRE À LA DEMANDE DE M. GÉRARD GRIMBERT

S.TARTE lit en séance une lettre qui avait été distribuée quelques heures auparavant à tous les adjoints, mais pas au maire, mettant en cause la dangerosité d'un chien laissé selon lui divaguer par ses maîtres Mme et M.RABEYROLLES, chez Mocat.

La lecture et compréhension des faits est pénible mais sans ambiguïté pour tous : ce chien aurait montré des signes d'agressivité envers : le chien des GRIMBERT qu'il aurait menacé d'égorger (et non « la chérie » = petite fille) et lui-même avant que Mme RABEYROLLES n'intervienne en lui hurlant après et le menaçant de le frapper avec deux bûches, le tout devant témoin non cités et en l'absence visuelle de M.RABEYROLLES.

S.TARTRE se dit saisi, en sa qualité d'OPJ, par un écrit qui selon lui emporterait sa responsabilité de non-assistance à personne en danger si jamais un accident se produisait.

B.RABEYROLLES lui répond :

1- que cela n'est pas autre chose que les boniments habituels des GRIMBERT : qu'effectivement leur comportement envers ce chien qui n'a jamais mordu l'a rendu très démonstratif auprès d'eux, que ce n'est pas nouveau et avait justement fait l'objet d'une mise au point dans le CR précédent, justifiant pour lui qu'il soit mis fin à leurs prétentions par ailleurs : mensonges, insultes comportement plus qu'excessifs. Il ajoute qu'il était bien là, même intervenu à contretemps, mais observant la scène le temps d'y monter.

2- que donc un médiateur de justice était en charge à la demande des GRIMBERT de ce conflit de voisinage, que donc même la gendarmerie s'y résolvait sans d'ailleurs n'avoir pu constater qu'une fois la réelle divagation du chien « à plus de 100 m de ses maîtres » : le chien en poste devant notre entrée avait à son cou une chaîne de 6m de long qui était auparavant reliée à un poteau par une corde de lieuse en plastique qui avait fini par céder au bout d'un an. En bref, si G.GRIMBERT

avait une quelconque remontrance fondée autrement que par sa seule intolérance, il n'avait qu'à le relater et produire ses témoins au médiateur.

S.TARTRE réclame cependant en tant qu'adjoind de pouvoir instruire ces faits d'agression et donc de pouvoir auditionner les parties. Qu'à cela ne tienne !

Sur le fond, cette exposition n'est pas acceptable : réagir sous le coup de l'émotion d'une affirmation unilatérale et non vérifiée n'est pas normal. La moindre des choses eût été d'avoir prévenu, avant ou après la tenue du conseil avant d'exposer ou non ce qui ne reste in fine que des allégations à partir de faits réels bien « bonifiés ».

fin de la séance vers 23 heures

Conseil municipal du 11 juin 2021

Table des matières :

(les comptes rendus du conseil municipal sont, de droit, consultables par tout citoyen sans délai et sans entrave, les séances de conseil sont ouvertes à tous les publics sauf décision explicite de « huis clos » prise à la majorité du conseil et sauf débat et délibération concernant directement une personne qui est alors priée de quitter la salle pendant que son cas est évoqué).

1. COMPTE RENDU DU CM BUDGÉTAIRES DES 26 MARS ET 14 AVRIL 2021.....	1
1.1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES CM DES 26 MARS ET 14 AVRIL 2021	1
2. ORDRE DU JOUR	1
2.1. ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE DU 20 ET 27 JUIN 2021 ;	2
2.1.1. Régionales et départementales du 20 juin	2
2.1.2. 27 juin en cas de second tour.....	2
2.2. ANIMATION DU 26 JUIN 2021 : DÉPART EN RETRAITE DE SYLVIE BEDOCHAUD, FEU DE LA SAINT JEAN 2	
2.2.1. Retraite de Sylvie BEDOCHAUD.....	2
2.2.2. Avis négatif de la commission de sécurité sur la salle des fêtes	2
2.3. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS IMMOBILIERS ET DE LA VOIRIE	2
2.3.1. Appentis de l'atelier :	2
2.3.2. Logement Fleuret :	3
2.3.3. Distillerie :	3
2.3.4. Voies et chemins communaux :	3
2.4. INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITRÉ DE M.VALLUET	3
2.5. BUDGET :	3
2.5.1. Tracteur et épareuse en panne.....	3
2.5.2. Affectation de résultat	3
2.5.3. Décision modificative.....	4
3. QUESTIONS DIVERSES	4
3.1. ÉQUIPEMENT EN FIBRE OPTIQUE : ENTRETIEN DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES	4
3.2. INTERVENTION DE S.TARTRE À LA DEMANDE DE M. GÉRARD GRIMBERT	5

Conseil municipal du 11 juin 2021

Relevé des décisions

(indication des N° de page du compte rendu) :

2021-4-N°1.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DES 26 MARS ET 14 AVRIL 2021.	1
2021-4-N°2.	PAIEMENT DE L'IAT DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2020 POUR M. VALLUET	3
2021-4-N°3.	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020	4
2021-4-N°4.	DM N°1 : AFFECTATION DES RECETTES DE LIQUIDATION DE L'AFR DE ST SIMON	4

Absent excusé

Roxane BARDON

Jean Pierre BIROT

Marie-Claire BRISSON

Géraldine BRUNEAU

Annick DARAN

Sylvie GRUGET

Absente excusée

Evelyne LETELLIER

Bernard LAURENT

Bastien RABEYROLLES

Stéphane TARTRE